



## Journée franco-allemande : 22 janvier

Un an après la signature par le président de la République et la chancelière de la République fédérale d'Allemagne à Aix-la-Chapelle du nouveau traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande, la journée franco-allemande du 22 janvier 2020 revêt une importance particulière.

Cette journée permet de présenter aux élèves et à leurs familles les avantages que représente le choix de l'allemand comme première ou deuxième langue vivante dans un parcours scolaire et, plus largement, tout l'intérêt du plurilinguisme en Europe et dans le monde aujourd'hui.

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=147197](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=147197)

## POUR INFORMATION

**Erasmus+ - Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport - Erasmus+ (2014-2020) année scolaire et universitaire 2020-2021**

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=147714](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=147714)

Le BO n° 2019-179 du 18-12-2019 précise le cadre stratégique et les priorités du programme Erasmus+ pour l'année scolaire et universitaire 2020-2021 et souligne les modalités nationales d'accès aux actions qu'il promeut. Pour le premier degré, seules 2 actions sont possibles :

- l'action clé 1, qui correspond aux mobilités des individus à des fins d'éducation et de formation. Parmi les différentes mobilités de l'action clé 1, une seule nous concerne : la mobilité des personnels de l'enseignement primaire, autrement appelée KA101. → dossier à déposer pour le 5 février 2020.

- l'action clé 2, qui correspond à la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques. Parmi les différentes mobilités de l'action clé 2, une seule nous concerne : les échanges scolaires Erasmus+ et les partenariats dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. → dossier à déposer pour le 24 mars 2020.

Ainsi, si des écoles de vos circonscriptions envisagent d'écrire un projet pour l'une ou l'autre de ces mobilités, vous pouvez les renvoyer sur cette circulaire.

Si les délais leur semblent courts ou s'ils estiment avoir besoin d'être accompagnés, ils peuvent envisager ces mêmes mobilités pour l'année suivante et prétendre à une aide de la DAREIC. Pour se faire, vous pouvez inscrire 2 enseignants par projet à des formations du PAF :

- pour l'action clé 1, 2 formations ont lieu, généralement en septembre/octobre et en janvier : il vous suffit de donner les noms à la DAREIC début septembre ([ce.dareic@ac-lille.fr](mailto:ce.dareic@ac-lille.fr))

- pour l'action clé 2, la formation est encore possible cette année : il vous suffit de donner les noms à la DAREIC avant le 13 février (cf Newsletter n°6).

## **Label EUROSCOL**

Le MENJ a créé le label Euroscol au printemps 2019 pour valoriser les compétences, la performance et l'engagement durable d'écoles et d'établissements scolaires en ouverture européenne (cf Newsletter n°3) :

-<https://eduscol.education.fr/cid144760/euroscol-label-des-ecoles-des-etablissements-scolaires.html>

- <http://www1.ac-lille.fr/cid144353/label-national-euroscol.html>



La prochaine campagne Euroscol sera lancée tout début 2020. Le pilotage académique du label est assuré par une commission ad hoc réunissant deux représentants des DSDEN, trois représentants des corps d'inspection, trois représentantes de la DAREIC et bientôt, des représentants d'écoles et d'établissements scolaires labellisés et cooptés dans cette commission.